

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **14 mai 2024 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M<sup>me</sup> Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-225**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

### **Ajouts à l'ordre du jour :**

- 18.1 Confirmation d'embauche – Directeur du Service des travaux publics
- 18.2 Modification à la structure du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-226**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **16 avril 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...**  
**2024-05-227**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1266-6**

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1266-6 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections** dont l'objet est d'interdire le virage à droite à l'intersection du boulevard de la Seigneurie Ouest, direction Est, vers le boulevard Jacques-Saint-André.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1266-6 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections.**

**AVIS DE MOTION...  
2024-05-228**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1372-17**

---

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1372-17 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière** dont l'objet est d'ajouter certaines interdictions concernant le stationnement d'un véhicule routier dans un stationnement municipal.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1372-17 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.**

**AVIS DE MOTION...  
2024-05-229**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1387-5**

---

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1387-5 abrogeant le Règlement 1387 concernant un programme de crédits de taxes foncières pour favoriser la relocalisation de certaines activités industrielles sur le territoire de la Ville de Blainville.**

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1387-5 abrogeant le Règlement 1387 concernant un programme de crédits de taxes foncières pour favoriser la relocalisation de certaines activités industrielles sur le territoire de la Ville de Blainville.**

**RÉSOLUTION...  
2024-05-230**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1571-5**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 avril 2024, le *Projet de règlement 1571-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Règlement 1571-5 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-05-231**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1679-2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 avril 2024, le *Projet de règlement 1679-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1679-2 modifiant le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-232

APPROBATION – RÈGLEMENT 1681

---

**ATTENDU QU'**en date du 16 avril 2024, le *Projet de règlement 1681* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** des modifications mineures ont été apportées au Règlement par rapport au projet déposé;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver le *Règlement 1681 concernant le colportage et la sollicitation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-233

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 23 AVRIL 2024

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **23 avril 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-234

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2024-00038  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGES LATÉRALES TOTALES)  
57, RUE RAYMOND-LAPALICE  
(LOT 2 321 500)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **24-04-06.2** du 23 avril 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu qu'il soit accordé au lot **2 321 500** du Cadastre du Québec (*57, rue Raymond-Lapalice*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 4 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-628, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales minimales de 5 mètres sont prescrites.

**QUE** le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-235

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2024-00039  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGE LATÉRALE ET MARGES LATÉRALES TOTALES)  
36, RUE YVON-COUSINEAU  
(LOT 2 321 851)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **24-04-06.4** du 23 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu qu'il soit accordé au lot **2 321 851** du Cadastre du Québec (*36, rue Yvon-Cousineau*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge latérale de 1,55 mètre et des marges latérales totales de 3,55 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-628, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 2 mètres et des marges latérales totales minimales de 5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-236

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2024-00042  
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (RAPPORT  
BÂTI/TERRAIN ET MARGE ARRIÈRE)  
60, RUE GASTON-DUMOULIN  
(LOT 4 746 158)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **24-04-06.1** du 23 avril 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu qu'il soit accordé au lot **4 746 158** du Cadastre du Québec (*60, rue Gaston-Dumoulin*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal :**

- **Un rapport bâti/terrain de 0,47**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-574, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, un rapport bâti/terrain maximal de 0,40 est prescrit;
- **Une marge arrière de 7,80 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-574, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge arrière minimale de 9 mètres est prescrite.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Qu'une toiture végétalisée d'une superficie minimale de 925 mètres carrés soit aménagée sur le toit de l'agrandissement;
- Qu'un aménagement paysager, d'une superficie minimale de 840 mètres carrés, additionnel à l'aménagement paysager existant soit prévu et composé de plantations denses d'arbres;
- Que les essences d'arbres à planter le long de la ligne avant soient variées.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-237

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2024-00044  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE (MARGES  
LATÉRALES TOTALES)  
17, RUE DES TANGARAS  
(LOT 2 743 493)

---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-04-06.3** du 23 avril 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu qu'il soit accordé au lot **2 743 493** du Cadastre du Québec (*17, rue des Tangaras*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 4,60 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-121, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, des marges latérales totales minimales de 5,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-238

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00024, 2024-00043, 2024-  
00046, 2024-00037, 2024-00041, 2024-00040 ET 2024-00045

---

ATTENDU les recommandations du 23 avril 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2024-00024                      17, rue Émilien-Marcoux  
Nouvelle construction – Bâtiment industriel  
Recommandation C.C.U. 24-04-05.1 et plans (Annexe A)

PIIA – 2024-00043                      60, rue Gaston-Dumoulin  
SPI SANTÉ SÉCURITÉ  
Agrandissement – Bâtiment commercial  
Recommandation C.C.U. 24-04-05.2 et plans (Annexe B)

PIIA – 2024-00046                      106-108, boulevard de Chambéry  
Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée  
Recommandation C.C.U. 24-04-05.3 et plans (Annexe C)

<b>PIIA – 2024-00037</b>	<b>10, rue de Montagny</b> <b>Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 24-04-05.4</b> et plans ( <b>Annexe D</b> )
<b>PIIA – 2024-00041</b>	<b>42, rue de Montjay</b> <b>Modification – Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 24-04-05.5</b> et plans ( <b>Annexe E</b> )
<b>PIIA – 2024-00040</b>	<b>16, 64<sup>e</sup> Avenue Ouest</b> <b>Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 24-04-05.6</b> et plans ( <b>Annexe F</b> )
<b>PIIA – 2024-00045</b>	<b>75, boulevard des Châteaux, local 117</b> <b>LEBLANC + SAVARIA</b> <b>Nouvelles enseignes murale et détachées</b> Recommandation <b>C.C.U. 24-04-05.7</b> et plans ( <b>Annexe G</b> )

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00024, 2024-00043, 2024-00046, 2024-00037, 2024-00041, 2024-00040 et 2024-00045** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-239**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**PROMESSE D'EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES**

**ATTENDU QUE** le Service de police de Blainville désire accélérer son processus d'embauche pour répondre à un besoin d'embauches au cours de la prochaine année;

**ATTENDU QUE** l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a mis en place un processus d'entrées ciblées pour les candidats admissibles au *Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie* pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** le Service de police de Blainville a signé l'entente d'entrées ciblées avec l'ENPQ pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** pour être admissibles à ce programme, les candidats doivent obtenir une promesse d'embauche d'un service de police;

**ATTENDU QUE** les fonds sont disponibles au budget.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse d'embauche éventuelle à **Mme Camille Turgeon, M. Tyler Lavoie et M. Guillaume Duclos** aux postes de policiers temporaires, et ce, conditionnellement à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières, à la réussite du *Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie* et de la période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-240

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHAUFFEUR JOURNALIER « C » ET « B »  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l'embauche de **M. Simon Morin** au poste permanent hybride de « *chauffeur journalier* « C » et « B » » au Service des travaux publics, rétroactivement au 6 mai 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-241

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CONSEILLER EN SYSTÈME D'INFORMATION  
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de confirmer l'embauche de **M. Antoine Giles** au poste-cadre permanent de « *conseiller en système d'information* » au Service des technologies de l'information, à compter du 3 juin 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-242

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
POLICIERS TEMPORAIRES

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **M. Xavier Langevin** en date du 14 mars 2024 et de **M. Benjamin Ratelle** à compter du 17 juin 2024, aux postes de « *policier temporaire* » au Service de police, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-243

CONFIRMATION D'EMBAUCHE ET NOMINATION  
CHEF AUX OPÉRATIONS – RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET SST  
ET CHEF AUX OPÉRATIONS  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu :

- DE CONFIRMER l'embauche de **M. Michel Amesse** au poste-cadre permanent de « *chef aux opérations – recherche, développement et SST* » au Service de la sécurité incendie, à compter du 15 mai 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*;
- DE CONFIRMER la nomination de **M. Martin Nadeau** au poste-cadre permanent de « *chef aux opérations* » au Service de la sécurité incendie, à compter du 7 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-244

**NOMINATION – REMPLACEMENT TEMPORAIRE  
RÉGISSEUR VIE ASSOCIATIVE, COMMUNAUTAIRE ET PLATEAUX  
SPORTIFS  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE  
COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de confirmer la nomination de **M. Steve Croteau** au poste-cadre de « *régisseur vie associative, communautaire et plateaux sportifs* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, pour un remplacement temporaire du 14 mai 2024 au 1<sup>er</sup> mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-245

**AUTORISATION DE PAIEMENT  
ABONNEMENTS DE SAISON 2024-2025  
CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC.**

---

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite offrir à ses associations la possibilité d'assister aux parties du **Club de Hockey Junior Armada inc.**;

**ATTENDU** les pouvoirs accordés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à acquitter la facture numéro 790 pour l'achat de six abonnements de saison 2024-2025 du **Club de Hockey Junior Armada inc.**, au montant total de **3 587,22 \$ taxes incluses** et à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.131.00.305*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-246

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS  
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires *02.110.00.305*, *02.110.00.310* et *02.131.00.305*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-247

**FÉLICITATIONS – CONSEIL JEUNESSE 2023-2024**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que des félicitations soient adressées aux quinze jeunes blainvillois qui ont participé à la 18<sup>e</sup> édition du Conseil jeunesse en 2023-2024 par le biais de différentes activités qui leur ont permis de se familiariser avec le fonctionnement de la municipalité et la vie démocratique locale, soit :

**Jannat Hmaimou, Charie-Rose Langis, Antonio Jose D'Albuquerque Paz, Sophie Lecours, Yanis Kolli, Salma Maria Lahridi-Ramos, Meganne Perez Bordeleau, Radya Bouhaddioui, Taliya Paul-Obas, Aëley Correa, Magalie Robitaille-Brouillet, Léanne Juteau, Jasmine Laverdière, Florence Gaudreault et Coralie Pichette.**

**QUE** le conseil jeunesse soit reconduit pour une dix-neuvième année.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-248

OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-249

OCTROI D'UNE SUBVENTION  
CARREFOUR ALIMENTER L'ESPOIR DE BLAINVILLE (CALEB)

---

**ATTENDU QUE** l'organisme **CARREFOUR ALIMENTER L'ESPOIR DE BLAINVILLE (CALEB)** est un organisme reconnu par la Ville;

**ATTENDU QUE CALEB** est le principal organisme blainvillois à caractère social qui vient en aide aux citoyens dans le besoin;

**ATTENDU QUE** l'organisme n'a pas obtenu la subvention du *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)* du gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** les demandes sont en fortes hausses au niveau des organismes d'aide alimentaire dans le contexte économique actuel.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu :

- **D'ACCORDER** à l'organisme **CARREFOUR ALIMENTER L'ESPOIR DE BLAINVILLE (CALEB)** une subvention annuelle de **25 000 \$** pour les années 2024 et 2025 afin de le soutenir dans ses activités et programmes;
- **QUE** le financement soit octroyé conditionnement à une reddition de compte et une analyse des besoins afin de déterminer si une récurrence peut être octroyée, et en fonction de son admissibilité au *PSOC* du gouvernement du Québec;
- **D'APPUYER** l'organisme **CALEB** dans sa demande d'admissibilité au *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)* du gouvernement du Québec.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-250

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1688**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **29 avril au 3 mai 2024** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1688 décrétant l'exécution de travaux de mise en valeur du corridor écologique du quartier Chambéry, et un emprunt de 4 400 000 \$ à ces fins.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-251

**DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

---

*Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023.*

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du « Rapport financier » de la Ville pour l'année se terminant le **31 décembre 2023** et du « Rapport du vérificateur externe » pour la même période transmis par la firme **AMYOT GÉLINAS S.E.N.C.R.L.**

QUE le rapport de la mairesse sur les faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » soit diffusé sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-252

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois d'**avril 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-253

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ) POUR LA MISE À NIVEAU D'AMPHITHÉÂTRES  
POUR LES BANDES ET BAIES VITRÉES FLEXIBLES POUR LES  
ANNÉES 2024 À 2026**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de préparer en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (*ou MRC ou régies intermunicipales*) intéressées, un appel d'offres pour l'obtention des soumissions visant la mise à niveau d'amphithéâtres pour les bandes et baies vitrées flexibles pour les années 2024 à 2026;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'**UMQ** une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que la Ville de Blainville :

- **CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat pour la mise à niveau d'amphithéâtres pour les bandes et baies vitrées flexibles pour les années 2024 à 2026, pour lequel la Ville de Blainville s'engage pour sa partie seulement;
- **S'ENGAGE**, pour permettre à l'**UMQ** de préparer son document d'appel d'offres, à fournir toutes les informations nécessaires;
- **S'ENGAGE**, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-254

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT EN COMMUN  
DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES  
CYBER-RISQUES POUR LES ANNÉES 2024 À 2029**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (*ou MRC ou régies intermunicipales*) intéressées, un regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour les années 2024 à 2029;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'**UMQ** une entente ayant pour but d'octroyer un contrat d'assurance.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu que la Ville de Blainville :

- **CONFIRME** son adhésion au regroupement d'achats de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** en vue de l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2029;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029 » laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **AUTORISE** la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.130.00.422.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-255

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE  
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNÉES 2019-  
2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que la Ville de Blainville :

- **APPROUVE** la programmation des travaux numéro 5 datée du 6 mai 2024 jointe à la présente résolution qui sera déposée au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024*;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle;
- **S'ENGAGE** à être seule responsable et à **DÉGAGER** le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- **AUTORISE** l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux numéro 5 jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* en date du 7 juillet 2021;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des six (6) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux numéro 5, jointe au présent rapport de recommandation, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-256

TRANSFERT BUDGÉTAIRE  
FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a adopté son *Plan de transition écologique* au mois de septembre 2023;

**ATTENDU QUE** l'une des actions du Plan de transition écologique est de créer un incitatif pour que les commerçants installent des supports à vélo sur leur terrain afin de favoriser l'utilisation du mode de transport actif;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est à élaborer un projet de plan particulier d'urbanisme pour le boulevard du Curé-Labelle;

**ATTENDU QUE** ce plan particulier d'urbanisme visera à favoriser la mobilité durable et les transports actifs;

**ATTENDU QU'**un **Programme de subvention pour les supports à vélos** sera offert aux commerçants du boulevard du Curé-Labelle.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu qu'un montant de **25 000 \$** soit transféré du *surplus accumulé affecté - fonds de développement économique* (poste budgétaire 05.900.60.000) au *budget d'opérations* (poste budgétaire 02.612.09.996) afin de payer les subventions à être octroyées en vertu du **Programme de subvention pour les supports à vélos**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à effectuer le transfert budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-257

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION D'UN LOGICIEL D'AIDE À LA RÉDACTION DES  
SOUMISSIONS ET DE GESTION CONTRACTUELLE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LUC DEVAR CONSULTANT INC.** pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'un logiciel d'aide à la rédaction des soumissions et de gestion contractuelle, incluant le soutien et l'entretien pour une durée de cinq ans, au montant total de **56 222,78 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter la somme de **21 270,38 \$ taxes incluses** à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois* et à approprier un montant annuel de **8 738,10 \$ taxes incluses** à même le poste budgétaire *02.130.00.415* à compter de la deuxième année pour le contrat annuel de soutien et d'entretien.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service et tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 11 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-258

**ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ  
MICRO-ORDINATEURS DE TABLE, PORTABLES, SERVEURS X86 ET  
TABLETTES ÉLECTRONIQUES  
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition en septembre 2023 du Centre d'acquisitions gouvernementales en vue d'un achat regroupé de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques;

**ATTENDU QU'**un engagement de la Ville de Blainville est requis pour toute la durée du contrat, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 16 février 2027;

**ATTENDU QU'**il est opportun pour la municipalité d'adhérer à ce dossier d'achats regroupés du Centre d'acquisitions gouvernementales pour se procurer des micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques à un prix déjà escompté.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'adhérer au regroupement d'achats 2024-8080-50 du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES** pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 16 février 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-259

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE  
MUTUELLE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE**

---

**ATTENDU QUE** les villes de Blainville et Terrebonne désirent se prévaloir des dispositions pertinentes de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie;

**ATTENDU QUE** les villes de Blainville et Terrebonne opèrent chacune un service de sécurité incendie et désirent établir les modalités et les conditions de leur collaboration;

**ATTENDU QUE** les villes de Blainville et Terrebonne souhaitent s'engager l'une vers l'autre dans un programme d'entraide mutuelle prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs afin de combattre les incendies et prendre en charge certaines opérations relevant en tout ou en partie d'un service de sécurité incendie en lien avec différents types de sinistres;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE** avec la Ville de Terrebonne, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-260**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉTANG**

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la proposition de la coopérative **LE COMITÉ** pour la réalisation d'un projet clé en main d'aménagement de la Place de l'Étang, au montant de **90 830,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **120 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-261**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**DOSSIER DP2024-008**  
**MISE À NIVEAU DE L'ÉQUIPEMENT TECHNIQUE**  
**DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LE GROUPE NORD-SCÈNE INC.** pour la mise à niveau de l'équipement technique du centre communautaire, au montant de **36 554,68 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **48 mois**.

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 13 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-262**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE QUANT À L'ORGANISATION**  
**DE LA 60<sup>E</sup> FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

---

**ATTENDU QUE SPORTSQUÉBEC** est reconnue par le gouvernement du Québec comme gestionnaire du Programme des Jeux du Québec;

**ATTENDU QUE** le **MILIEU HÔTE** a constitué, tel que requis par **SPORTQUÉBEC**, le Comité organisateur de la finale des jeux du Québec - Blainville 2026 (**COFJQ-2026**) en personne morale sans but lucratif inscrit au registraire des entreprises sous le numéro d'entreprise 1179372785 pour organiser et gérer la Finale, à titre de gestionnaire;

**ATTENDU QUE** le **COFJQ-2026** est donc considéré comme étant le gestionnaire de la Finale par **SPORTSQUÉBEC**;

**ATTENDU QUE** le concept et l'appellation « *Jeux du Québec* » ainsi que sa signature ou tout élément de propriété intellectuelle s'y rattachant sont la propriété exclusive de **SPORTSQUÉBEC**;

**ATTENDU QUE SPORTSQUÉBEC** négocie et gère la promotion et la diffusion de la Finale des Jeux du Québec, toutes plateformes confondues, avec les réseaux provinciaux des médias, avant, pendant et après la tenue de la Finale;

**ATTENDU QUE** le **MILIEU HÔTE** a obtenu l'appui et la collaboration des principaux partenaires de son milieu;

**ATTENDU QUE** le **MILIEU HÔTE** a répondu aux exigences de **SPORTSQUÉBEC** et a été retenu pour organiser la Finale, afin qu'elle se tienne dans la Ville de Blainville.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le *Protocole d'entente quant à l'organisation de la 60e finale des Jeux du Québec – Hiver 2026* entre la Corporation Sports-Québec, la Ville de Blainville et le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec - Blainville 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-263**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**DOSSIER DP2024-018**  
**ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LES PORTES DE GARAGE DVR INC.** pour l'entretien des portes de garage pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025, au montant de **16 528,06 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires suivants : 02.812.00.531, 02.819.00.531, 02.820.00.531, 02.822.00.531, 02.825.00.531, 02.826.00.531 et 02.413.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-264**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**DOSSIER DP2024-033**  
**BROYAGE DE BRANCHES**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **BROYAGE RM INC.** pour le broyage de branches pour l'année 2024, au montant de **52 888,50 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-265**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO**  
**ENTREPRISES QUÉBEC**

---

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L. Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

**ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

**ATTENDU QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QU'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC** (ci-après « **ÉEQ** ») est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre **ÉEQ** et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

**ATTENDU QUE** certains autres services seront pris en charge par **ÉEQ** dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir dans une entente financière les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par **ÉEQ** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**ATTENDU QUE** des échanges ont eu lieu entre **ÉEQ** et la Ville de Blainville en vue de la conclusion d'une telle entente;

**ATTENDU QUE** le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente financière* avec **ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-05-266**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**  
**BOULEVARD DE FONTAINEBLEAU ET RUE DE LA MAIRIE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

**MODIFICATION DE LA DURÉE DU « STATIONNEMENT AUTORISÉ »**

**boulevard de Fontainebleau** (*Croquis 2024-02*)

- Dans les deux zones de débarcadère situées au nord et au sud de la rue de Montauban, pour passer de 15 minutes à 2 minutes autorisées pour la période de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin.

**AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT »**

**rue de la Mairie** (*Croquis 2024-03*)

- Du côté ouest de la rue, entre la rue du Général-Triquet et la rue Place de Dieppe, sauf devant la boîte postale.

**AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT AUTORISÉ 10 MINUTES »**

**rue de la Mairie** (*Croquis 2024-03*)

- Devant la boîte postale située près du 70, rue du Général-Triquet.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION...  
2024-05-267

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DOSSIER 7210-2024-019  
AUSCULTATION DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS  
INGÉNIERIE – ÉTUDE D'AVANT-PROJET**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la proposition de la firme **ENGLOBE CORP** pour la réalisation d'une étude d'avant-projet dans le cadre de l'auscultation des chaussées et des trottoirs sur l'ensemble du territoire de la Ville, au montant de **57 602,48 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1657.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-268

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS  
DOSSIER SA2024-023 P  
ACQUISITION DE TROIS CAMIONNETTES NEUVES  
ANNÉE 2023 OU PLUS RÉCENTES**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE** pour les **lots 1, 2 et 3**, pour l'acquisition de trois camionnettes neuves, année 2023 ou plus récentes, au montant total de **246 274,51 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **60 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-269

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l'embauche de **M. Roch Arbour** au poste-cadre permanent de « *directeur du Service des travaux publics* », à compter du 10 juin 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de **six (6) mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-05-270

**MODIFICATION À LA STRUCTURE  
DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire**, et ce, rétroactivement au 30 avril 2024 et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition d'un poste de « *responsable en loisirs aquatique* » et répartition des tâches aux autres responsables en loisirs de l'équipe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**PAROLE AU CONSEIL**

RÉSOLUTION...  
2024-05-271

CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que la séance soit levée à 21 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**